

Épinal, le 10 juin 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Groupe SOLER va bénéficier d'une aide de l'État à hauteur de 13,3 millions d'Euros pour développer sa Première Usine dédiée à la production de biocarbone industriel au cœur de l'Agglomération d'Épinal.

Cette aide importante vient en soutien de l'implantation du Groupe SOLER, acteur majeur dans la production de charbon de bois par pyrolyse, et de sa nouvelle filiale My Vosges sur l'Écoparc de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, à Chavelot. Ce projet ambitieux marque une étape décisive pour la décarbonation de l'industrie métallurgique en France.

France 2030 : un projet soutenu par le programme « Première Usine »

Le Groupe SOLER, via sa filiale My Vosges, est lauréat du programme « Première Usine », initié par la Direction générale des entreprises (DGE) et opéré par Bpi France. Ce programme vise à financer les premiers sites industriels de start-up et PME innovantes. Il s'inscrit dans la dynamique de reconquête industrielle engagée par l'État avec le plan France 2030 et la stratégie « Start-ups industrielles », qui vise à convertir l'excellence de la recherche et de l'entrepreneuriat français en réussites industrielles et productives.

Au total, 42 millions d'euros seront distribués aux dix entreprises sélectionnées, dont 13,3 millions d'euros pour My Vosges et son projet « Ballons », qui utilise une technologie de pyrolyse du bois pour produire du biocarbone, substitut durable du charbon fossile lorsqu'il est utilisé comme matière première industrielle.

Objectifs et financement

Le projet de My Vosges du Groupe SOLER représente un investissement estimé entre 80 et 100 millions d'euros, financé en partie par les aides du programme « Première Usine » et une levée de fonds à venir. L'usine s'étendra sur 13,2 hectares sur le site de l'Écoparc à Chavelot et aura une capacité de production annuelle de 40 000 tonnes de biocarbone. La mise en service est prévue d'ici mi-2026 et devrait créer entre 70 et 100 emplois.

Une implantation rendue possible grâce au concept de Green Valley de la Communauté d'Agglomération d'Épinal

Situé en entrée d'agglomération et le long d'un axe structurant, le site de l'Écoparc offre des conditions d'implantation idéales dans un environnement industriel préexistant, permettant à My Vosges d'y développer diverses synergies industrielles vertueuses, et bénéficie d'un positionnement stratégique près d'une infrastructure ferroviaire. Aménagé en trois étapes par l'Agglomération d'Épinal sur 73 ha, il vise à renforcer l'attractivité économique et écologique du territoire. Il s'inscrit dans le concept de Green Valley que la Communauté d'Agglomération porte avec l'idée de se servir de l'écologie industrielle territoriale.

**CABINET
BUREAU DE LA COMMUNICATION
INTERMINISTÉRIELLE**

Tél : 03 29 69 88 88
pref-bci@vosges.gouv.fr

comme d'un axe de développement économique. Dans ce cadre, des synergies ont été identifiées entre les acteurs industriels autour de la valorisation du bois grâce à la chimie verte.

Plus largement, la Communauté d'Agglomération d'Épinal s'attache à créer un environnement favorable à l'accueil d'entreprises en mettant en place un accompagnement en ingénierie et en facilitant les mises en relation avec les différentes institutions.

Un impact positif pour le territoire vosgien

L'implantation de l'usine de biocarbone dans les Vosges apportera de nombreux bénéfices pour le territoire. Elle favorisera la création d'emplois locaux et contribuera à l'économie régionale. L'entreprise utilisera de plus des résidus de la filière forêt-bois locale, stimulant ainsi la gestion durable des forêts vosgiennes et offrant une utilisation pour des qualités de bois qui manquent de voie de valorisation « matière » localement.

Développement durable et innovation

Le biocarbone produit par My Vosges se distingue par son faible impact environnemental. Par exemple, l'utilisation du biocarbone SOLER réduit de 31% les émissions de gaz à effet de serre engendrées par la production du silicium. Levier de souveraineté industrielle, ce produit innovant permet de substituer directement le charbon fossile utilisé comme réducteur et matière première dans les industries difficiles à décarboner, telles que la production de silicium, de ferroalliages ou encore d'acier : des matériaux stratégiques pour la transition écologique. Cette initiative s'inscrit dans une démarche d'innovation et de durabilité, respectant les critères de la directive sur les énergies renouvelables de l'UE (RED II).

Un leader de la décarbonation industrielle

Avec ce projet, le Groupe SOLER renforce sa position de leader dans la décarbonation des industries lourdes. Philippe Soler-My, cofondateur et directeur administratif et financier de SOLER, a déclaré qu'il s'efforcera d'ouvrir d'autres sites similaires après le démarrage.